



Règlement des honoraires d'agence

Par **capidou**, le **02/04/2010** à **14:49**

Bonjour,

Un bailleur donne mandat de gestion locative pour 16 lots à une agence.

A chaque changement de locataire, les honoraires représentant un mois de loyer hors charges, sont équitablement répartis entre bailleur et locataire.

L'agence peut-elle, dans quelles mesures et sous quelles conditions faire cadeau de la totalité ou d'une partie des honoraires à l'égard du bailleur ?

Cordialement